



VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Écoles

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DÉLIBÉRATION N° 17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Convention de mise à disposition de moyens à titre gracieux entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois Découvertes

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze septembre s'est réuni le quatre octobre deux mille vingt-deux sous la présidence de

Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Étaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal,

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs,

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés :

Madame Valérie FOURNIER par Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY
Madame Nathalie CUNEAZ Par Madame Mélanie ROLLAND

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20221004-17-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS A TITRE
GRACIEUX ENTRE LA CAISSE DES ÉCOLES
ET L'ASSOCIATION LEVALLOIS DECOUVERTES**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 4 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que l'Association "Levallois Découvertes" sise 47 rue Rivay à Levallois, effectue de nombreux déplacements pour les enfants et adolescents de Levallois,

CONSIDÉRANT l'intérêt public qui s'attache aux activités de cette association et la possibilité, pour la Caisse des Écoles, de mettre des véhicules à sa disposition,

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure, à cet effet, une convention fixant les conditions et modalités générales d'utilisation,

DÉCIDE

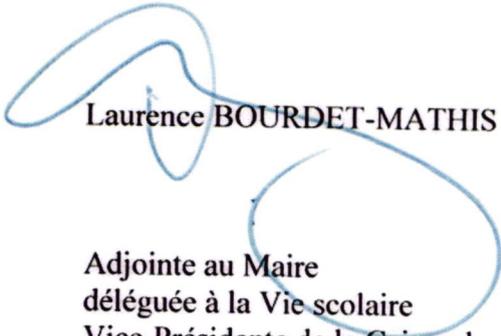
Article 1^{er} : D'approuver la nouvelle convention entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois Découvertes dressant la liste des moyens mis à disposition à titre gracieux et en définissant les modalités.

La présente convention, non renouvelable tacitement, est conclue pour une durée de trois ans à compter du jour de sa signature par les deux parties.

Article 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,


Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS À TITRE GRACIEUX
ENTRE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS
ET L'ASSOCIATION "LEVALLOIS DÉCOUVERTES"**

Entre les soussignés :

La Caisse des Écoles de Levallois, Établissement public local,
Hôtel de Ville, Place de la République – 92300 - LEVALLOIS
Représentée par Madame Laurence BOURDET-MATHIS – Vice-Présidente

d'une part,

Et :

l'Association "Levallois Découvertes",
47 rue Rivay – 92300 - LEVALLOIS
Représentée par Monsieur DUPONT Frédéric, ci-dessous dénommée "l'Association", d'autre part,

d'autre part,

PRÉAMBULE

La Caisse des Écoles offre des loisirs aux enfants, qui ont trouvé écho dans l'objet social de l'Association Levallois Découvertes. Les deux parties présentent une convergence d'actions qui les conduit à se rapprocher dans l'intérêt des Levalloisiens.

L'association *Levallois Découvertes* contribue à diversifier cette offre par les formules de loisirs et de voyages qu'elle propose aux enfants et jeunes de la ville.

La présente convention de moyens a dès lors pour objet de régir le partenariat entre la Caisse des Écoles et l'Association, en précisant notamment, les engagements réciproques des parties.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Dans le cadre périscolaire et extra-scolaire, des déplacements ont lieu sur les différents sites et centres de vacances.

ARTICLE 2 :

La Caisse des Écoles met à la disposition de l'Association, des véhicules à titre gracieux.

L'Association s'engage à communiquer à la Caisse des Écoles les nom, prénom et fonctions des utilisateurs.

092-269200770-20221004-17-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

ARTICLE 3 :

Les véhicules, objet de la convention, sont utilisés pour des déplacements d'ordre professionnel et qui ne servent en aucun cas, à des transports rémunérés de marchandises ou de voyageurs, même à titre occasionnel.

ARTICLE 4 :

La Caisse des Écoles a souscrit une assurance "Flotte automobile" destinée à garantir les conséquences matérielles et corporelles des sinistres qui surviendraient avec ces véhicules.

L'Association atteste être assurée pour sa propre responsabilité civile afin que soient garanties les conséquences d'une éventuelle faute personnelle d'un membre de l'Association. Elle produira l'attestation d'assurance correspondante préalablement à sa première intervention, puis régulièrement chaque année tant que la présente convention se poursuivra.

ARTICLE 5 :

La présente convention est conclue pour 3 années à partir de sa date de signature.

ARTICLE 6 :

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure liés à la cessation d'activité de Levallois Découvertes.

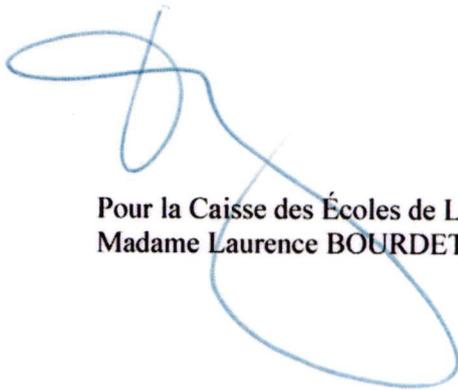
La convention peut être résiliée à tout moment par chacune des parties, en respectant toutefois un préavis d'un mois.

ARTICLE 7 :

Les litiges liés à la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Levallois, le 4.10.2022

Pour l'Association "Levallois Découvertes"
Monsieur Frédéric DUPONT


Pour la Caisse des Écoles de Levallois
Madame Laurence BOURDET-MATHIS

Acte à classer

17

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---------------------------------------------	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-06T11-42-48.00 (MI240294297)**Identifiant unique de l'acte :** 092-269200770-20221004-17-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Convention de mise à disposition de moyens à titre gracieux entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois découvertes.**Date de décision :** 04/10/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** [Délibération N° 17.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/22 à 11:09

Par [DELYSSE Sylvie](#)**Mis à jour**

Date 06/10/22 à 11:35

Par [DELYSSE Sylvie](#)**Transmis**

Date 06/10/22 à 11:42

Par [DELYSSE Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 06/10/22 à 11:50